

Sommaire

Le mot du Président

1- Vie de l'Association

2- Les formations : dates et thématiques des prochaines sessions

3- Colloques, séminaires et autres manifestations à venir...

4- Actualités pathologiques et réponses à diverses questions de pathologie

5- Publications et annonces diverses

Chers Collègues,

Nous disions depuis 2018 dans nos diverses lettres d'infos qu'il « *était normal dans la vie d'une association de passer le flambeau à d'autres personnes qui pourront apporter un nouveau dynamisme ainsi que de nouvelles voies d'actions pour le maintien et la protection de nos populations de poissons en milieux naturels* ».

De plus, dans le compte rendu de notre Assemblée Générale de février 2020, nous avons également souligné l'urgence d'un tel changement en précisant que, lors de la prochaine Assemblée Générale de février 2021, il serait décidé de la pérennité ou non de notre association selon les candidatures pour le remplacement des membres du bureau. En effet le bureau de l'ASPS (P. Elie, C. Taverny, P. Girard) hors poste de trésorier, n'avait pas changé depuis l'origine de l'association (2005), et durant ces 16 années le même bureau a assuré la continuité des activités. Il était temps de changer de tête comme on dit !

A cette date nous avons reçu deux candidatures qui permettent d'envisager la continuité des actions de l'association dans de bonnes conditions et, pour moi, c'est un réel bonheur de voir de nouveaux engagements. L'une d'entre elle concerne le poste de Président, il s'agit d'Armand Lutraite (Docteur vétérinaire), et l'autre, le poste de Trésorier, il s'agit de Jean-Yves Menella (Écologue, ancien Directeur de MRM).

Les membres présents ou représentés lors de la prochaine Assemblée Générale de février 2021 voteront pour ou contre ces candidatures, déclarées de façon officielle et dans les délais.

Pour ma part, je suis vraiment très heureux que l'association ait trouvé, au sein de ses membres, des ressources humaines de valeur pour continuer ses actions qui sont très importantes. Je souhaite de tout cœur beaucoup de réussite à cette future nouvelle équipe dans un contexte humain et environnemental toujours très difficile.

Pour conclure, je vous prie d'accepter tous mes vœux de bonheur et de réussite dans vos actions pour la défense de notre environnement et de sa faune sauvage.

Le Président
Pierre ELIE

1- Vie de l'Association

1.1. L'AG 2021

L'Assemblée Générale de l'Association « Santé Poissons Sauvages » (ASPS) aura lieu le vendredi 19 février 2021, de 14h à 17h30, à l'Hôtel-Restaurant « Le Râtelier » à Montaigut-sur-Save (31).

NB : Seules les membres à jour de leur cotisation au titre de l'année 2020 peuvent participer aux votes et décisions en Assemblée Générale se faire représenter.

A l'ordre du jour figure notamment l'examen des candidatures pour le renouvellement du bureau de l'ASPS, puisque le Président, Pierre Elie, et la Trésorière, Catherine Taverny, sont démissionnaires. Ces deux postes sont donc vacants.

1.2. Le site Internet de l'ASPS

Largement amélioré et en cours d'actualisation, il est de nouveau en ligne et consultable à l'adresse suivante : <https://www.association-sante-poissons-sauvages.com/>

1.3. Appel à cotisation 2021

Votre contribution financière est indispensable au bon fonctionnement de l'Association « Santé Poissons Sauvages » (ASPS).

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 est inchangé et reste fixé à **25,00 euros** (12,50 euros pour les étudiants).

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation sans trop tarder.

* Si vous désirez un reçu et/ou une facture, veuillez nous faire parvenir à l'adresse de l'association, avec votre règlement, une **enveloppe timbrée** avec vos nom et adresse.

* Le règlement peut s'effectuer :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Santé Poissons Sauvages » à expédier à l'adresse suivante : **Association « Santé Poissons Sauvages », B.P. 9, 13790 PEYNIER**
- directement par virement bancaire (Cf. coordonnées bancaires ci-dessous) :

Crédit Agricole			
Relevé d'Identité Bancaire			
Association « Santé poissons Sauvages »			
<hr/>			
Domiciliation			
Crédit Agricole - Place du Général Leclerc			
40000 Mont-de-Marsan			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13306	00937	00020692755	38

2- Les formations

2.1. Formations en Ecopathologie organisées et dispensées par l'Association « Santé Poissons Sauvages » (ASPS)

2.1.1. Bilan 2010 – 2020

L'Association « Santé Poissons Sauvages » (ASPS), régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a été fondée en 2005. Elle a pour objet de regrouper les personnes physiques et morales intéressées par l'écopathologie et la santé des populations de poissons sauvages des hydrosystèmes continentaux et littoraux.

Selon ses statuts, elle vise principalement à :

- acquérir et diffuser toutes les connaissances et informations permettant d'évaluer l'état de santé des populations de poissons sauvages en relation avec la qualité des milieux aquatiques qui les hébergent ;
- assurer des formations d'initiation et de sensibilisation à l'Ecopathologie dans un but de transferts de connaissances.

Ces formations théoriques et pratiques intitulées « *Initiation et sensibilisation à l'écopathologie des poissons : application à l'évaluation de la qualité des populations et de leur environnement* » sont dispensées dans l'optique d'un transfert de connaissances. Elles ont pour finalité de permettre aux personnes participantes d'évaluer la condition sanitaire des populations ou des fractions de populations de poissons au sein de différents milieux aquatiques et d'évaluer la qualité environnementale de ces derniers.

Depuis la première session, exclusivement théorique, qui a eu lieu en mars 2010, l'ASPS a assuré 32 sessions de formation, dont 16 sessions théoriques, d'une durée de 2 jours, 8 sessions pratiques, d'une durée de 2 jours, et 8 sessions théoriques et pratiques, d'une durée de 3 jours.

Au total 230 personnes ont assisté à une session théorique et 120 à une session pratique.

12 sessions, dont les 8 premières, uniquement théoriques, se sont déroulées à Montaut sur Save (31), dans les locaux de l'hôtel-restaurant le Ratelier en région Toulousaine.

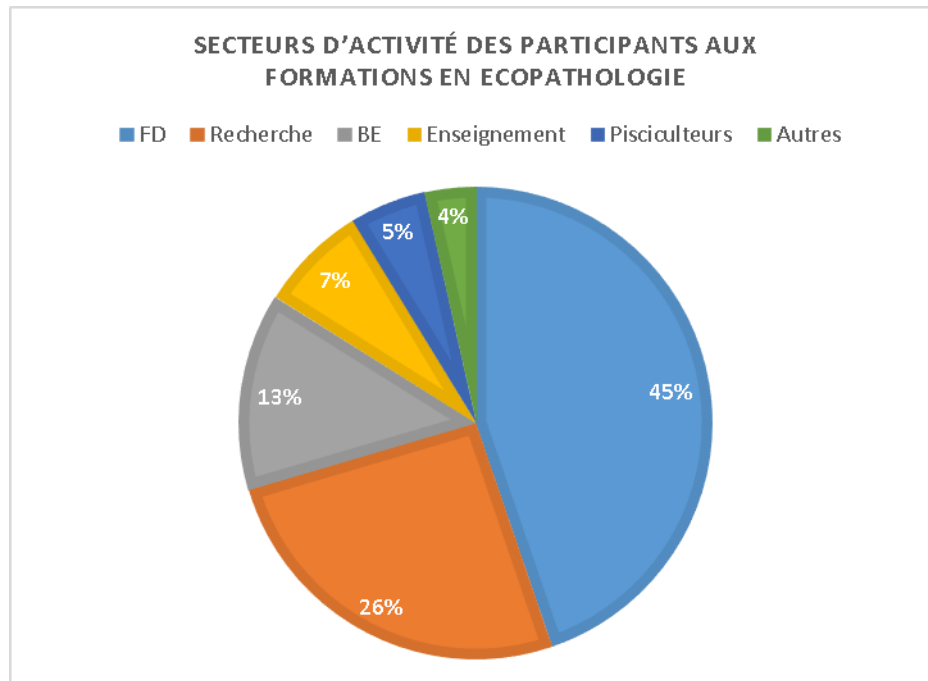
Puis, à partir de décembre 2012, les sessions ont commencé à être délocalisées. La première d'entre elles, exclusivement théorique, s'est déroulée à Lyon. Par la suite, les formations ont été accueillies dans différents sites :

- formations uniquement théoriques : Fédération de pêche de la Gironde (mai 2014), FNPF à Paris (mai 2015), Irstea-Cestas (septembre 2018),
- formations théoriques et pratiques : Fédération de pêche de la Charente (octobre 2016), Irstea-Aix-en-Provence (avril 2017), Fédération de pêche de la Gironde (avril 2017, octobre 2019, octobre 2020), Fédération de pêche de la Dordogne à Mouleydier (juin 2018), LEGTA de Valdoie (90) - (avril 2019, octobre 2020).

Les huit sessions exclusivement pratiques se sont déroulées dans les sites suivants : Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône (Gardanne, mai 2011), Lycée aquacole de Guérande (44) – (mai 2011), Centre de formation de l'Onema au Paralet (octobre 2012, octobre 2013), faculté de Lyon (février 2013), Fédération de pêche de la Gironde (octobre 2014), Fédération de pêche de l'Eure-et-loir à Nogent-le-Rotrou (juin 2015), Fédération de pêche de l'Hérault (mars 2016).

Origine des participants :

- 103 personnes (soit 44,8 % de l'ensemble des participants) sont issues de Fédérations de pêche (FD),
- 59 (personnes (25,7 %) sont issues de la Recherche (Cemagref/Irstea, INRA, Ifremer),
- 31 (personnes (13,5 %) sont issues de Bureaux d'études (BE),
- 17 (personnes (7,4 %) sont issues de l'Enseignement (Universités, Lycées aquacoles),
- 12 (personnes (5,2 %) sont issues de la Pisciculture,
- 8 (personnes (3,5 %) sont issues d'horizons divers (principalement de Tunisie).



Secteurs d'activité des participants aux formations en Ecopathologie

Cas des Fédérations de pêche

Près de la moitié des participants (soit 44,8 %) sont issus de 46 Fédérations de pêche. Celles-ci sont localisées en :

- Nouvelle-Aquitaine : 8 FD pour 33 participants
- Grand Est : 6 FD pour 17 participants
- Occitanie : 7 FD pour 12 participants
- Bourgogne-Franche-Comté : 5 FD pour 11 participants
- Centre-Val de Loire : 5 FD pour 8 participants
- Auvergne-Rhône-Alpes : 5 FD pour 6 participants
- Hauts-de-France : 3 FD pour 5 participants
- Pays de la Loire : 1 FD pour 2 participants
- Ile-de-France : 2 FD pour 2 participants
- Provence-Alpes-Côte d'azur : 2 FD pour 3 participants
- Normandie : 2 FD pour 4 participants

NB : Plusieurs agents de Fédérations de pêche de Bretagne ont reçu une formation « Pathologie des poissons » hors ASPs, mais sans les éléments permettant l'application des Codes Pathologie.

2.1.2. Dates et thématiques des prochaines sessions

NB : Les formations que l'ASPS dispensera désormais seront soit organisées par l'Association elle-même, soit par la FNPF ou les fédérations de pêche. Cependant d'autres organismes peuvent aussi organiser dans leurs locaux ces formations en collaboration avec l'ASPS (exemple de l'IRSTEA). Comme nous l'avons déjà signalé, les formations peuvent être délocalisées afin de sensibiliser le maximum de personnes et être, ainsi, au plus près de la demande.

❖ **Ecopathologie des poissons, formation théorique et pratique** (Formateurs : P. ELIE & P. GIRARD)

Deux sessions organisées et dispensées par l'ASPS sont d'ores et déjà envisagées en 2021 :

- La première, à l'initiative de laquelle se trouve l'ARPO - *l'Association régionale des fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Occitanie* -, devrait pouvoir se dérouler en région Toulousaine au cours du 2^e trimestre 2021 ;
- La seconde, initialement programmée en novembre 2020, a été annulée pour raisons sanitaires. Reportée en 2021, elle aura lieu au siège de la Fédération de Pêche de l'Aisne, 1, Chemin du Pont de la Planche à 02000 BARENTON BUGNY (à une dizaine de km au nord de LAON).

Pour l'heure, les modalités ne sont pas encore définies, mais nous ne manquerons pas de vous en informer dès que les lieux et les dates seront connus.

❖ **Mise en application in situ des Codes pathologie** (Formateurs : P. ELIE & P. GIRARD)

La finalité de cette nouvelle formation consiste à répondre à une demande récurrente de la part de nombreuses personnes ayant assisté aux formations théoriques et pratiques dispensées par l'ASPS afin de bénéficier d'une mise en situation en conditions réelles pour l'application des Codes Pathologie *in situ*. Cette formation a pour objet de fournir l'ensemble des notions et des méthodologies nécessaires pour mener une étude sur l'état de santé des poissons dans son ensemble sur le terrain.

Au moins une session organisée et dispensée par l'ASPS est prévue pour cette année. Nous vous informerons dès que nous connaissons le lieu et la date.

2.2. Formations organisées par la FD 33 en collaboration avec l'ASPS

❖ **Ecopathologie des poissons, formation théorique et pratique** (Formateurs : P. ELIE & P. GIRARD)

❖ **Mise en application in situ des Codes Pathologie (module 2)**

☞ Pour tous renseignements concernant ces formations, veuillez contacter madame Laure-Emmanuelle NICOLI-AVERSENG

TEL : 05 56 92 59 48 – Fax : 05 56 92 23 12

Email : contact@peche33.com

Merci de bien vouloir diffuser ces informations le plus largement possible autour de vous.

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des sujets de formation à proposer dans la mesure où vos thématiques correspondent à celles de l'ASPS.

3- Colloques, séminaires et autres manifestations...

Attention : les manifestations ci-dessous sont susceptibles d'être reportées, voire annulées, en fonction la situation sanitaire liée à la Pandémie « Covid 19 ».

❖ **Dimanche 28 février** : **Assemblée générale des Propriétaires d'étangs du Territoire de Belfort et des départements limitrophes**, salle Jean Moulin à Valdoie (90).

L'ASPS y présentera deux communications orales : « *La maladie du sommeil de la carpe* » et « *Principaux organismes pathogènes des poissons véhiculés par les oiseaux piscivores* ».

❖ **Les 9, 10 et 11 avril** : **Salon de la Pêche** à l'occasion de **Festivitas Mulhouse**, la plus grande manifestation de l'année en région Grand Est consacrée à cette activité (site : <https://www.festivitas.fr/>).

Comme en 2020, l'ASPS y participera en tant qu'exposant et présentera le bilan de ses actions sous forme d'un diaporama et d'un poster. Ce sera aussi l'occasion d'échanger avec les Fédérations de pêche présentes, françaises et allemandes.

❖ **Du 18 septembre 2020 au 30 septembre 2021** : **Exposition permanente**, intitulée « *Bio-inspirée, une autre approche* », est proposée à la **Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris**. Celle-ci propose un focus sur l'écologie et l'environnement et poursuit son exploration du monde contemporain. L'exposition « *Bio-inspirée, une autre approche* » s'intéresse au vivant et à sa survie, avec un espace de médiation le Biolab. Tout public (site : <https://ofb.gouv.fr/agenda/exposition-bio-inspiree-une-autre-approche>).

❖ « **Application de la recherche : combler le fossé entre la recherche sur la santé des animaux aquatiques et les inspections** » : Burlington, Vermont, USA. Programmé **du 12 au 15 juin 2021**.

❖ « **10e Symposium international sur la parasitologie des poissons et Conférence annuelle de la Société australienne de parasitologie** » : Cairns, Queensland, Australie. Programmé **du 5 au 8 juillet 2021**.

Par ailleurs, et comme en 2020, plusieurs actions de communication / sensibilisation sont envisagées pour, notamment, élargir l'audience de l'ASPS.

Il s'agira par exemple et dans la mesure des moyens de l'Association de participer à des manifestations (salons ou autres), de développer le site Internet de l'ASPS et de proposer des articles dans des revues liées au monde de la pêche.

Ces actions seront lancées de façon collégiale par les membres de l'ASPS.

Aussi, merci de nous communiquer les dates de toutes les manifestations auxquelles l'ASPS serait susceptible de participer ou d'être représentée.

4- Actualités pathologiques et réponses à diverses questions de pathologie

L'état de santé des poissons sauvages selon les « Codes Pathologie » : Bilan

Nous avons déjà reçu en début d'année 2020 trois rapports émanant de Fédérations de Pêche concernant l'état de santé des poissons sauvages en 2019 dans leur département apprécié *via* les Codes Pathologie.

Un 4^e rapport émanant de la FD 58 concernant l'état de santé des poissons sauvages en 2020 du département de la Nièvre nous a été adressé début janvier 2021.

Notre rôle n'est pas de divulguer directement ces résultats. Cependant, on peut les obtenir en contactant directement les FD concernées :

- FD 68 (Sophie Louis : sophie.l@peche68.fr)
- FD 81 (Bénédicte Prouff : benedicteprouff@pechetarn.fr)
- FD 33 (Sophie de Lavergne : sophie.delavergne@peche33.com)
- FD 58 (Jocelyn Bernard : jbernard.peche58@gmail.com).

Ainsi, nous avons la satisfaction de constater que les fédérations de pêche semblent de plus en plus sensibilisées à appliquer les Codes Pathologie pour évaluer l'état de santé des poissons sauvages de leurs hydrosystèmes.

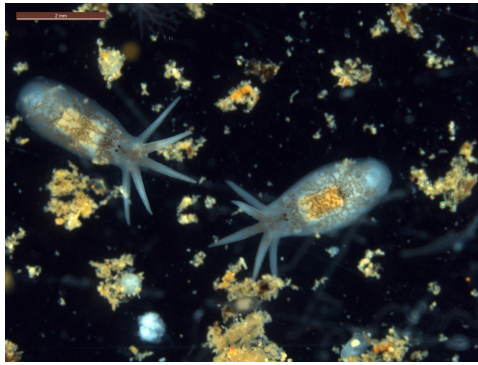
❖ Mi-octobre, la Fédération de pêche de l'Aude a contacté l'ASPS pour sur ce qui ressemblerait à une ponte sur le céphalothorax de cette écrevisse capturée le 02/07/2020 lors d'un inventaire piscicole sur le Riassesse (Bassin versant de la Sals dans la Haute Vallée de l'Aude). Ce cas était cependant isolé et aucune surmortalité n'a depuis été reportée dans le secteur.



Dans un premier temps, nous avons émis, avec prudence, l'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'un Branchiobdellidé, vers annélide ressemblant à des sangsues.

Puis une seconde piste a vu le jour : il pourrait en fait s'agir de *Temnocephalides* qui appartiennent à un groupe de vers plats non parasites pour la plupart vivant librement, connus sous le nom de *Turbellariens rhabdocoels*. Contrairement aux vers plats vivant librement, les temnocéphalides ont une ventouse située sur la face inférieure du corps. Ils sont connus pour se fixer aux crustacés d'eau douce, en particulier aux écrevisses, et peuvent être trouvés dans le monde entier (voir photos ci-contre).

Ces curieux petits vers se fixent aux écrevisses avec leur ventouse étonnamment forte, généralement sous la queue, et utilisent leurs

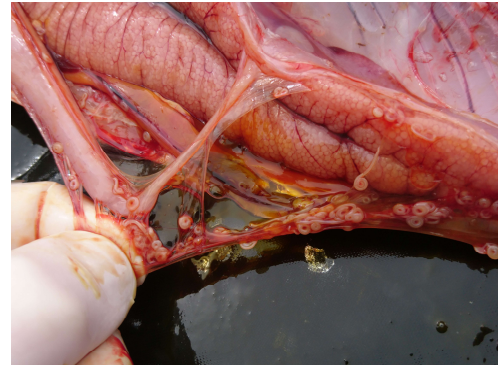


tentacules en forme de doigts pour capturer la nourriture. Ils ne se nourrissent pas des écrevisses mais sont opportunistes, se nourrissant d'autres petits organismes, comme les vers nématodes et les protozoaires.

Il s'agirait donc là d'un exemple de **commensalisme** impliquant le partage de la même nourriture par le turbellarien et son partenaire, le plus souvent un hôte spécifique.

❖ Fin octobre, Charline Morandi de l'Association « Saumon-Rhin » nous a adressés la photo ci-contre de parasites infestant la cavité abdominale d'un saumon atlantique. Ceux-ci sont, quasiment à coup sûr, des nématodes appartenant très probablement au genre « **Contracoecum** ».

NB : les espèces de nématodes de ce genre sont responsables de l'**anisakiase**, maladie parasitaire humaine causée par ingestion de certains poissons crus.



❖ Début décembre, un chercheur de la Martinique qui travaille sur le poisson marin fèy (*Lobotes surinamensis**) a souhaité connaître l'identité du parasite ci-contre.

Il s'agit très probablement d'un Copépode du genre **Pennella** dont les différentes espèces sont des parasites communs des grands poissons pélagiques.



(*) : Le poisson marin fèy (*Lobotes surinamensis*) - ou Croupia roche en Français - est également connu sous le nom de Tripletail ou Atlantic tripletail en anglais.

Le **tripletail** ou **tripletail de l'Atlantique** est un poisson d'eaux chaudes, semi-migrateur et pélagique, qui se rencontre sur la côte dans la plupart des mers tropicales et subtropicales (Photo ci-contre).

Très proche de la dorade bien connue en métropole, ce poisson se place aux Antilles parmi les espèces les plus prisées du marché local.



❖ Début décembre, la Fédération de pêche de l'Aude nous a transmis pour avis et commentaires un rapport intitulé « **Étude des concentrations en Arsenic dans les poissons de l'Orbiel^{NB} et les risques en cas de consommation humaine** ». Voir position du problème et conclusion du rapport ci-après.

« En Octobre 2018, le département touché par une crue d'une ampleur historique remet en lumière cette problématique. Les résidus toxiques présents dans les sédiments transportés par les cours d'eau se sont principalement déposés sur les berges sous forme d'alluvions. Des études ont permis d'identifier des sites sur lesquels différents métaux lourds étaient concentrés, conduisant à la ratification d'un arrêté préfectoral encadrant la consommation de produits du maraîchage sur le bassin versant de l'Orbiel.

D'un point de vue piscicole, le principe de précaution a été préféré. En revanche, si différents organismes de contrôle ont pu réaliser un échantillonnage tout au long du bassin versant concerné, ce protocole n'a pas été appliqué sur les poissons. **Dans ce cadre, l'arrêté préfectoral du 25.06.2019 portant interdiction de la consommation du poisson sur la totalité du bassin versant est naturellement contesté.** En effet, aucun résultat d'organismes encadrant les enjeux de santé publique tels que l'ARS, OFB ou DREAL n'a pu être apporté.

Afin d'obtenir des données fiables et pertinentes, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Aude s'est rapprochée d'un centre d'analyses toxicologiques agréé et de vétérinaires spécialistes dans le domaine des métaux lourds pour étayer les arguments nécessaires au maintien ou à la suppression de l'arrêté préfectoral en question.

Des dosages dans la chair de gros chevesnes de 4 métaux lourds (arsenic, plomb, cadmium et mercure) ont été réalisés par le Centre d'Analyses Méditerranée Pyrénées de Perpignan. Au regard des concentrations observées dans les échantillons de poissons prélevés le 17/09/2020 à Conques sur Orbiel, et considérant les éléments apportés par la communauté scientifique, il semblerait que l'arrêté préfectoral du 25.06.2019 portant interdiction de la consommation du poisson sur le bassin versant de l'Orbiel soit infondé. Par voie de conséquence, le Conseil d'Administration souhaite une abrogation de cet arrêté afin de permettre aux pêcheurs de pratiquer leur activité sereinement dès l'ouverture de la pêche de la truite en Mars 2021 ».

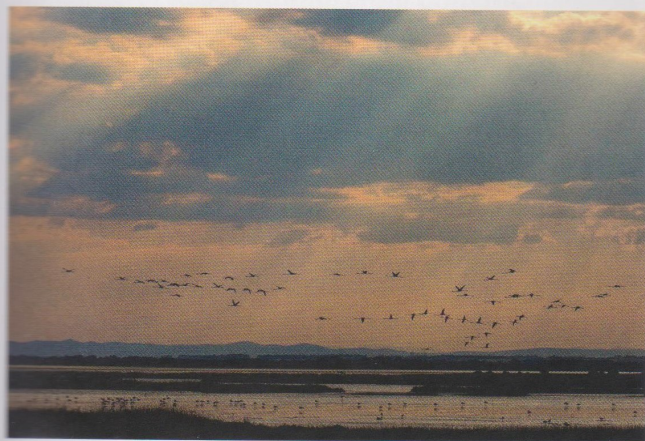
NB : L'Orbiel est une rivière du Sud de la France, dans les départements du Tarn et de l'Aude, dans la région Occitanie, et un affluent rive gauche de l'Aude. Or, il se trouve que la vallée de l'Orbiel est durablement polluée par l'activité de la mine d'or de Salsigne, une ancienne mine d'or fermée en 2004 qui se situe sur les communes de Salsigne et de Villanière à 15 km au nord de Carcassonne dans le massif de la Montagne Noire, dans le département de l'Aude. Cette mine a été la plus importante mine d'or d'Europe Occidentale et la dernière de France métropolitaine. Elle est marquée par un siècle de pollution par l'arsenic et à ce jour, il s'agit du site le plus pollué de France (https://fr.wikipedia.org/wiki/Mine_d%27or_de_Salsigne).

❖ **Mi-décembre**, Bénédicte Prouff de la Fédération de pêche du Tarn, nous a fait parvenir quelques photos de vairons présentant diverses lésions cutanées : absence d'opercule, nécroses des nageoires, ulcère cutané à évolution nécrotique (Voir photos ci-dessous).



MORTEL COCKTAIL DANS LES LAGUNES

Un laboratoire a traqué les pesticides présents dans dix lagunes méditerranéennes et a évolué le risque pour la santé des écosystèmes.



L'étang de l'Or dans l'Hérault

Les lagunes méditerranéennes sont des écosystèmes littoraux très riches en biodiversité (près de 40 % des amphibiens et plus de 70 % des oiseaux de France). Depuis une trentaine d'années, leur état écologique global s'est progressivement amélioré quant à l'eutrophisation et à la pollution par certains contaminants chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, PCB...). Mais qu'en est-il des pesticides? La pollution liée à ces substances a été étudiée dans dix lagunes françaises par une équipe du laboratoire Environnement Ressources Languedoc Roussillon de l'Ifremer entre 2017 et 2019. «D'ordinaire, dans le cadre des suivis de la qualité des eaux, seul le "risque individuel" d'une vingtaine de substances jugées prioritaires est évalué. Le risque pour l'écosystème intervient lorsque la concentration de l'une de ces substances dépasse sa valeur-seuil, au-delà de laquelle nous savons qu'elle est toxique pour au moins une espèce vivante», explique Dominique Munaron, chercheur à l'Ifremer. Or les effets des pesticides peuvent s'additionner et nuire aux écosystèmes et aux organismes y vivant, et ce même si leur taux se situe en deçà des valeurs-seuils individuelles: c'est l'effet cocktail. Dans l'étude de l'Ifremer entre 15 et 39 pesticides ont été retrouvés dans chaque lagune. Le risque lié au cumul de pesticides, évalué pour la première fois, a été jugé fort pour huit lagunes sur dix, notamment l'étang de l'Or (Hérault), seulement deux présentent un risque faible: les étangs de La Palme (Aude) et de Biguglia (Corse). Ce type d'études pourrait être appliqué aux lagunes et estuaires des autres façades maritimes françaises. Bonne idée!

❖ **Mi-janvier**, **Bernard Breton**, Président de la FD 95, puis **Catherine Taverny** de la FD 33, nous ont transféré le message suivant de **Mehdi EL BETTAH**, Ingénieur, Responsable du Pôle Technique & Développement à la FD 39 :

« En décembre 2019, nous communiquons sur les réseaux sociaux l'information selon laquelle nous avons découvert la présence d'un parasite trématode digène détecté dans un lot de perches provenant du canal du Rhône au Rhin sur la commune d'Orchamps (39).

Ce parasite, jusqu'alors méconnu en France, a été observé au préalable en Europe de l'est et centrale, dans des lacs d'Italie du Nord et dans le bassin du Danube jusqu'en Allemagne. La détection de ce parasite pour lequel les données biologiques sont encore succinctes en France mais dont les impacts sur la santé humaine sont connus, nécessite une surveillance des peuplements piscicoles de la région.

En effet, outre les effets sur l'individu infesté et son métabolisme, ce trématode digène infecte généralement les oiseaux aquatiques piscivores. Si un humain consomme du poisson cru ou mal cuit, la douve est accidentellement attachée à la surface de la membrane muqueuse de la gorge et provoque un syndrome clinique bien documenté qui nécessite une opération chirurgicale.

Une seconde phase de prospection en décembre 2020 sur le même secteur a permis de mesurer un taux d'infestation très important des perches capturées à la ligne. En parallèle, nous avons découvert fortuitement lors d'un contrôle sanitaire d'un lot de perches destiné à un empoissonnement, que le parasite était également présent dans ces individus alors que les poissons étaient originaires d'un étang situé dans une commune du bassin de l'Ognon dans le département du Doubs.

Ce travail d'investigation ne pourrait être possible sans notre collaboration avec le Laboratoire d'Analyses Départementale du Jura, le Muséum d'Histoire Naturelle et l'Université de Genève.

Afin de sensibiliser toutes les personnes susceptibles de rencontrer ce parasite, une note d'information a été produite en décembre 2020 afin d'être communiquée au plus grand nombre.

Nous avons demandé aux pêcheurs et gestionnaires d'être très vigilants à la présence de ce parasite, y compris pour d'autres espèces que la perche car la bibliographie précise qu'il pourrait infester d'autres taxons (chevesne, barbeau, chabot en Italie). Des sandres semblent également infestés sur le secteur en question sans que nous ayons pu confirmer à ce stade cette information.

Nous ne sommes qu'au début de nos investigations mais il est fort probable que le foyer d'infestation est plus large qu'imaginé initialement. Les oiseaux piscivores se chargeant de la dissémination sur les secteurs adjacents...

La présence de *Clinostomum complanatum* a durablement impacté les pêcheries des territoires où le parasite est présent, et il y a également un risque de dissémination à travers les empoissonnements ».

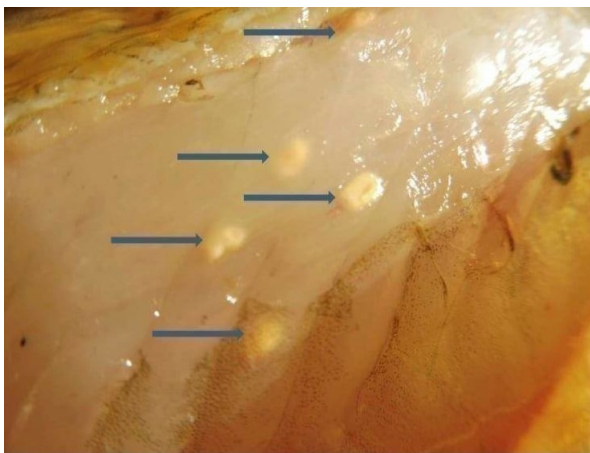


Photo de gauche :
Filet de perche d'environ 50g, dépecé, laissant apparaître 5 kystes contenant le parasite en latence (Crédit photo : LDA 39).



Photo de droite :
Clinostomum complanatum (Crédit photo : WEB)

5- Publications et annonces diverses...

❖ Offre de poste pour un CDD de 18 mois à l'université de Perpignan

FONCTION	Ingénieur·e de recherche IGR (H/F)
METIER (OU EMPLOI TYPE*)	BAP A Ingénieur en environnements géo-naturels et anthropisés
*REME, REFERENS, BIBLIOPHILE	
CORPS	IGR
CATEGORIE	A
Niveau d'études min. requis	Thèse ou école d'ingénieur
AFFECTATION	CEFREM, Université de Perpignan, Perpignan
TYPE DE CONTRAT ET DUREE	CDD de 18 mois (février 2021 – Juillet 2022)

Missions :

1. L'amélioration des séries historiques des données de captures des marins-pêcheurs d'anguilles jaunes et argentées en Méditerranée.
2. Proposer et mettre en œuvre un modèle d'évaluation des populations d'anguilles pour l'ensemble des lagunes méditerranéennes.

Une commission de recrutement aura certainement lieu fin janvier 2021.

Pour toute question sur le processus de soumission de candidatures et/ou sur le poste, merci de vous adresser à Elsa Amilhat (elsa.amilhat@univ-perp.fr) ou Elisabeth Faliex (faliex@univ-perp.fr).

❖ **Un vison d'Amérique albinos filmé sur les berges du Ciron**

Sud-Gironde : un vison d'Amérique filmé, il est albinos ... c'est rare ! Il évolue le long des berges du Ciron, un affluent de la Garonne. Ce spécimen a été filmé **début décembre** par un adhérent de la Fédération Sepanso. La vidéo est à voir sur le compte Facebook de l'association de protection de l'environnement (lien : <https://www.facebook.com/fedsep/videos/376291453478422/>).

❖ **Bien-être des poissons en aquaculture, Thèse pour le Doctorat Vétérinaire, présentée et soutenue publiquement devant la Faculté de Médecine de Créteil par Mathilde Escudero, 2018. 166 p.**

Résumé

L'aquaculture mondiale connaît une forte croissance ces dernières années, et pourrait constituer la source principale de protéines d'ici 2030. Il s'agit donc d'un sujet d'avenir mais aussi d'un sujet d'actualité de par son aspect sociétal. En effet, l'opinion publique se soucie de plus en plus en plus des conditions d'élevage et d'abattage des animaux en élevage intensif. Jusqu'aux années 90 l'intérêt pour le bien-être des animaux s'est porté sur les élevages industriels porcins, avicoles, et bovins laitiers et tout particulièrement sur les méthodes d'abattage. Le Bien-être des poissons était alors peu évoqué par les publications scientifiques et les médias. Ce manque de préoccupation en comparaison avec les mammifères, s'explique par leur différence de milieu de vie, de mode de communication et l'absence de contact avec l'humain. De plus, définir le Bien-être des poissons n'est pas évident en raison de leurs nombreuses particularités par rapport aux autres espèces élevées, notamment des particularités associées au milieu d'élevage ou encore d'organisation neuro-anatomiques. Nous tacherons ainsi de définir le bien-être pour cette espèce en transposant certains principes connus concernant le bien-être des mammifères. Les effets physiologiques et comportementaux du stress sur l'animal seront développés. Une description du cadre juridique concernant les poissons d'élevage sera effectuée. Les conditions d'élevage des poissons en aquaculture seront détaillées afin de mettre en évidence les points critiques des pratiques d'élevage, susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur le Bien-être du poisson. Enfin, les recherches scientifiques offrent de nouvelles perspectives à la gestion du Bien-être des poissons en élevage. Des perspectives de gestion du stress seront citées, telles que le monitoring du stress en élevage et la sélection d'animaux résistants.

❖ **Dernière publication FD33/ASPS**

Lainé M., de Lavergne S., Sanz-Romero Q., Elie P., 2020. Suivi d'indices biologiques dans le marais de Beychevelle : Indice macro-invertébrés ; Structure des peuplements de poissons ; État de santé ; Analyses de leurs contaminations. (Année 1) Rapport FDPPMA 33 /ASPS, 163 p. + annexes

Enfin, nous vous rappelons que nous avons encore en stock et à disposition une cinquantaine d'ouvrages « **La santé des poissons sauvages : les Codes pathologie, un outil d'évaluation. Edit : Association Santé Poissons Sauvages** ».

Désormais, ces ouvrages peuvent être acquis au tarif préférentiel de 50,00 euros l'unité (plus frais de port).

Rédaction : Patrick GIRARD
Secrétaire de l'ASPS